

L'an deux mille vingt-deux, le 17 février à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Auditorium de l'école de musique de l'Agglo Pays d'Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

**Objet : Renouvellement des conventions de partenariat triennales avec France Active Auvergne et l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)**

**Annexes : projet de convention avec France Active Auvergne / projet de convention avec l'ADIE**

**Date de convocation :** 11 février 2022

**Date d'affichage du compte-rendu :** 23 février 2022

**Secrétaire de séance :** SERRA Pierre

**Rapporteur :** BESSEYRE Fabien

**Nombre de conseillers**

En exercice : 121

Présents : 94

- Titulaires : 92

- Suppléants : 2

Absents ayant donné pouvoir : 21

Absents excusés : 6

**Votants : 115**

**PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (94)**

ADMIRAT Nadine

AIGOUY Thierry

ALIZERT Nicolas

PELISSIER Didier (S)

ARCHIMBAUD Guy

ARNAULT Lionel

BARRAUD Bertrand

BARTHOMEUF Serge

BASTIEN Gérard

BERNARD Jean-Paul

BESSEYRE Fabien

BESSON Jean-Louis

BŒUF Nicole

BOISTARD Philippe

BOURG François

BRUN Pascale

BRUNEL Séverine

CHABRILLAT Frédéric

CHASSANG Jean-Pierre

COLLET Jean-Pierre

CORRE Jean-Marie

COSTE Yves

COSTON David

COSTON Marie

COUDUN Valérie

CREGUT François

MALLET Philippe (S)

DENAIVES Catherine

DESIGNES Jean

DRUELLE Jean-Claude

DUBESSY Florence

DUBOST Philippe

DUTHEIL Nathalie

FANJUL José

FERRARIS Nathalie

FERREIRA Fernando

FOUCAULT Marie-Françoise

GARNAVAULT Philippe

GAUDRIALT Damien

GILBERT Odile

GONTHIER Emmanuel

GOYON Guy

GREGOIRE Nathalie

GUILLAUME Julien

HERBST Nadine

HOSMALIN Marc

JAFFEUX Sébastien

KINDT Patrick

LABUSSIÈRE Jean-Marc

LAGARDE Maguy

LAMOUREUX Jean-François

LAVILLE Philippe

LEGENDE Denis

LENEGRE Jean-Louis

LEROY Véronique

LIGNIERE Frédéric

LIVET Bertrand

MALORON Annie

MARIANY Marie-Line

MARTINS Sandra

MASSARDIER Marie-Laure

MEALLET Roger-Jean

MERLEN Bernard

METEIGNIER Stéphane

MONTMORY Dominique

NICOLLET Michel

PAGESSE Pierre

PELISSIER Patrick

PEREIRA-MAURIAT Christine

PETELH Sandra

PILLON Stéphane

PRADIER Laurent

PRUNIER Jean-Pierre

PUECH David

RAVEL Pierre

RKINA Mohammed

ROUX Bernard

RYCKEBOER Christian

SABATIER Gilles

SAUVANT Jean-Pierre

SCHUMACHER Emilie

SERRA Pierre

SUIDUREAU Carine

SUTY Lionel

TEZENAS Olivier

THERME Jacques

THEVENET Emilie

TOURLONIAS Vincent

TREHIN Anne-Marie

TRILLEAUD Eric

VALLON Sébastien

VARISCHETTI Martine

VEZON Christophe

ZANIN Nathalie

**Extrait du registre des délibérations  
du conseil communautaire 2022/01 du jeudi 17 février 2022**

**ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (2)** ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; DABERT Jean-Claude (MALLET Philippe) ;

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (21)** ALBARET Christophe à NICOLLET Michel ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BARDY André à COSTON David ; BERTHELOT Pascal à VEZON Christophe ; BRONNER Ulrick à PETEILH Sandra ; BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine ; CHABAUD Christelle à COUDUN Valérie ; CHALLET Vincent à GUILLAUME Julien ; CORREIA Emmanuel à ZANIN Nathalie ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à COSTON Marie ; GOMEZ Jean-Marc à BRUN Pascale ; JAFFEUX Ophélie à LIVET Bertrand ; LE MARREC Laurys à FERREIRA Fernando ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; NUÑEZ-ORTIN Aurélie à ARNAULT Lionel ; PELLEGRINELLI Christophe à BARRAUD Bertrand ; POJOLAT Marie à PUECH David ; SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine ; SAUX Marie-Pierre à RAVEL Pierre ; TINET Georges à LAMOUREUX Jean-François ; WALTER Christian à MONTMORY Dominique ;

**ABSENTS EXCUSES : (6)** CHANIMBAUD Lionel ; CROZE Yves-Serge ; FRADIN Guy ; JEANMOUGIN Isabelle ; ROCHETTE Christophe ; THALAUD François ;

\*

**LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT**

Il est rappelé que l'Agglo Pays d'Issoire a conclu des conventions triennales avec l'association France Auvergne Active et l'Association pour le droit à l'initiative économique (l'ADIE) pour la période de 2019 à 2021. France Active Auvergne, association créée en 2000, s'inscrit dans le champ de l'économie solidaire et de l'insertion sociale. Sa vocation est de faciliter le recours aux prêts bancaires pour les porteurs de projets et développer ainsi l'emploi.

L'association France Active Auvergne a pour but de :

- faciliter l'accès au crédit bancaire des créateurs d'entreprises ;
- financer le développement de l'emploi dans les entreprises solidaires ;
- garantir les emprunts bancaires jusqu'à 80 % du montant de l'emprunt ;
- offrir des prêts complémentaires compris entre 1.000,00 € et 200.000,00 €.

Par ces actions, cette association participe au développement territorial et économique de la communauté d'agglomération.

Elle propose ainsi un accompagnement sur-mesure pour les porteurs de projets et les entrepreneurs dans le champ de la très petite entreprise (TPE) mais aussi de l'économie sociale et solidaire (ESS), secteur dans lequel l'association dispose d'une force d'expertise spécifique, et notamment en :

- Conseils : pour construire leur stratégie et mobiliser des financements ;
- Financements de 1.000,00 € à 1,5M € adaptés à leurs projets : primes, apports en capitaux, prêts, garanties d'emprunts bancaires, ... ;
- Connexion : intégration à des communautés thématiques, des partenaires et des acteurs du développement économique local.

Bilan 2019 – 2021 du conventionnement avec France Active Auvergne :

Année	Nombre de dossiers porteur de projet accompagné	Montant des aides (prêt, prime, garantie)	Plafonnement conventionné	Montant de subvention Agglo Pays d'Issoire
2019 (juillet)	6	Primes : 5.000,00 € Garanties : 134.450,00 € Prêts bancaires : 205.200,00 €	1.500,00 € (6 mois)	1.500,00 €
2020	7	Primes : 12.000,00 € Garanties : 241.120,00 € Prêts bancaires : 474.976,00 €	3.000,00 € / an	3.000,00 €
2021	7	Primes : 13.000,00 € Garanties : 239.238,00 € Prêts bancaires : 833.225,00 €	3.000,00 € / an	3.000,00 €

**Extrait du conseil communautaire 2022/01 du jeudi 17 février 2022**

L'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) accompagne et finance depuis plus de 30 ans les créateurs d'entreprises ou les entrepreneurs installés dont les projets n'ont pas accès au crédit bancaire (chômeurs, bénéficiaires du RSA, ...). Elle finance également les personnes salariées ou en recherche d'emploi salarié, pour des besoins en financement liés à la mobilité (achat ou réparation d'un véhicule, déménagement, formation, permis, ...).

L'Agglo Pays d'Issoire souhaite permettre à l'ADIE de rendre son activité plus pérenne en participant à la prise en charge du coût d'accompagnement des porteurs de projets qui installent et développent leur activité sur son territoire.

Bilan 2019 -2021 du conventionnement avec l'ADIE :

Année	Nombre de dossiers porteur de projet accompagné	Montant des aides (prêt, prime, garantie)	Plafonnement conventionné	Montant de subvention API
2019	15	Micro crédit : 35.699,00 € Prime : 9.940,00 € Prêt taux zéro : 15.395,00 €	23.000,00 €	7.500,00 €
2020	16	Micro crédit : 91.781,15 € Prime : 4.000,00 € Prêt taux zéro : 12.895,79 €	23.000,00 €	8.000,00 €
2021	21	Micro crédit : 75.597,65 € Prime : 2.580,00 € Prêt taux zéro : 10.835,00 €	23.000,00 €	10.500,00 €

Ce projet de délibération ayant un impact financier, il est précisé ce qui suit :

<b>Budget pour l'exercice 2022</b>	18.500,00 €
<b>Montant des crédits disponibles</b>	26.000,00 €
<b>Dépense à engager</b>	18.500,00 €
<b>Solde disponible après engagement</b>	7.500,00 €

En date du 17 novembre 2021, la commission Economie et industrie de l'Agglo Pays d'Issoire a émis un avis favorable au renouvellement de la convention de partenariat triennale avec :

- France Active Auvergne avec de nouvelles modalités de détermination du montant de la subvention, à savoir : 500,00 € par porteur de projet accompagné, installé sur le territoire de l'Agglo Pays d'Issoire et bénéficiaire d'un financement France Active Auvergne, plafonné à 8.000,00 € / an ;
- l'ADIE avec de nouvelles modalités de détermination du montant de la subvention, à savoir : 500,00 € par « nouveau client professionnel » installé sur le territoire de l'Agglo Pays d'Issoire et financé par l'ADIE, plafonné à 8.000 € / an.

**ENTENDU** le rapport de présentation ;

\*

**CADRE REGLEMENTAIRE**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-1, L5211-9, L5211-10 et L5216-5 ;  
**VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021, notamment la compétence obligatoire en matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 ; politique local du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;

**VU** la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

**Délibération n° 2022/01/21**  
Extrait du registre des délibérations  
du conseil communautaire 2022/01 du jeudi 17 février 2022

**VU** le budget principal d'Agglo Pays d'Issoire ;

**VU** les deux projets de convention de partenariat triennal avec France Active Auvergne et l'ADIE, ci-annexés ;

**CONSIDÉRANT** que l'ingénierie d'accompagnement à la création et au développement des entreprises sont d'intérêt communautaire ;

**CONSIDÉRANT** que ces conventions engagent France Active Auvergne et l'ADIE à participer à l'ingénierie d'accompagnement à la création et au développement des entreprises sur le territoire de l'Agglo Pays d'Issoire ;

**CONSIDÉRANT** que France Active Auvergne a pour vocation de faciliter le recours aux prêts bancaires et proposer un accompagnement sur-mesure pour les porteurs de projets et les entrepreneurs ;

**CONSIDÉRANT** que l'ADIE accompagne et finance depuis plus de 30 ans les créateurs d'entreprises ou entrepreneurs installés dont les projets n'ont pas accès au crédit bancaire (chômeurs, bénéficiaires du RSA, ...) ;

**CONSIDÉRANT** que la commission Economie et industrie de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 17 novembre 2021 a émis un avis favorable au renouvellement des conventions de partenariat triennales avec France Active Auvergne et avec l'ADIE aux conditions ci-dessus définies ;

**CONSIDÉRANT** que France Active Auvergne et l'ADIE ont l'obligation de présenter un bilan annuel du nombre de porteurs de projet financés sur le territoire de l'Agglo Pays d'Issoire afin de déterminer la subvention à verser ;

\*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :**

Votants : 115

- Pour : 115
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- D'autoriser la conclusion de conventions de partenariat triennales 2022-2024 avec l'association France Active Auvergne et l'Association pour le droit à l'initiative économique (l'ADIE), précision faite que les présentes conventions prennent effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et se termineront le 31 décembre 2024 ;
- D'autoriser le versement de la contribution financière annuelle, calculée sur la base forfaitaire de 500,00 € par porteur de projet accompagné, installé sur le territoire de l'Agglo Pays d'Issoire et bénéficiaire d'un financement France Active Auvergne, plafonné à 8.000,00 € / an ;
- D'autoriser le versement de la contribution financière annuelle, calculée sur la base forfaitaire de 500,00 € par « nouveau client professionnel » installé sur le territoire de l'Agglo Pays d'Issoire et financé par l'ADIE, plafonné à 8.000,00 € / an ;
- D'autoriser Monsieur le Président à mandater en 2022, 2023 et 2024 les sommes correspondantes à réception des appels de fonds et d'un bilan complet ;
- D'inscrire et d'imputer les crédits au budget principal sur la ligne comptable DEEINDUSZA/90/6281/027 ;
- D'autoriser Monsieur Président ou Monsieur le Vice-Président économie, industrie, artisanat et commerce à signer les conventions triennales de renouvellement de partenariat avec France Active Auvergne et l'ADIE ainsi que les avenants sans incidence financière à ces conventions et tout document afférent à ces dossiers ;
- D'une manière générale, d'autoriser Monsieur le Président à réaliser toute démarche et à signer tout document ou contrat relatif à ce dossier.

\*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 18/02/2022

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 20/02/2022